



---

**Nombre de membres Séance du mercredi 8 février 2023**

**en exercice : 8**

L'an deux mille vingt-trois et le huit février l'assemblée, régulièrement convoquée le 1<sup>er</sup> février 2023, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX

**Présents : 8**

**Sont présents :** Laurent ROUX, Sébastien ROUX, Stéphanie BLANC, Sophie VIAL, Christian BARBERIS

**Votants : 8**

**Représentés :** Florian UGHI, Anaïs ROHR

**Excuses :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Stéphanie BLANC

---

*Monsieur Le Maire* : Il est 18h07, le quorum est réuni. Nous sommes 6. Il y a 2 procurations. Anaïs ROHR m'a donné sa procuration et Florian UGHI a donné sa procuration à Stéphanie BLANC.

Nous allons commencer l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2023. Je pense que vous l'avez tous lu intégralement.

Y-a-t-il des réflexions par rapport à ce compte rendu ?

*L'ensemble du Conseil* : Non

*Monsieur Le Maire* : Qui est contre, qui s'abstient

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

Laurent ROUX	Stéphanie BLANC	Anaïs ROHR*	Christian BARBERIS	Sophie VIAL	Florian UGHI *	Thierry REGA	Sébastien ROUX
P	P	P	P	P	P	P	P

Merci

Ensuite, remplacement du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

Comme vous le savez, Monique ROUX, qui était sur le poste de 2<sup>ème</sup> adjointe, a démissionné de son poste d'adjointe et du conseil municipal.

Il faut une délibération pour remplacer le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint. Le cahier des charges, les commissions qui lui étaient dédiés feront l'objet de la prochaine réunion. La secrétaire me faisait part qu'il valait mieux attendre que l'élection du ou de la future adjointe soit validée en préfecture avant de définir les commissions.

Madame Monique ROUX était sur les commissions officielles culture et patrimoine ainsi qu'à la commission urbanisme et PLU. En fait, c'est moi qui allais à cette commission car je suis au SCOT et qu'il y a un lien direct entre ces 2 commissions



ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
004-210402400-20230314-2023_03-AU

Je vous propose de voter pour remplacer le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Je ne sais pas. Qui en pense quoi de ce remplacement

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Moi je suis d'accord avec vous, je suis.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Là c'est le poste tout court. 3 je trouve que ça fait beaucoup pour la commune.

*Monsieur Le Maire* : Y'a du boulot. Pendant les 2 ans et demi, on a fait comme on a pu. Y'a du boulot pour ceux qui veulent le faire.

*Sébastien ROUX, conseiller municipal* : Parce que tu pensais rester à 2, c'est ce que tu avais dit l'autre fois. A revenir à 2 plutôt.

*Monsieur Le Maire* : Je pense qu'il y a du boulot pour plusieurs. Il y a le suivi des 32 appartements à l'année avec un turn-over des locataires, avec des visites des appartements, un suivi de la rénovation. Surtout avec la nouvelle réglementation thermique, il va falloir faire venir un diagnostiqueur, avec des travaux à envisager. Il y a un suivi qui sera plus important qu'avant.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : A mon avis, en restant factuel, je pense qu'au niveau du secrétariat on est montée d'un cran, en réactivité et sans dénigrer le travail de l'un ou de l'autre, je pense que du coup tu t'occupes beaucoup moins des affaires courantes ou annexes. Je pense qu'on est bon en secrétariat, on est monté. Moi ce que j'entendais, c'est peut-être un raccourci ce que je vais dire, c'est que Monique en faisait mais n'en faisait pas tant que ça non plus. Ce n'est pas mon avis mais c'est ce que j'ai entendu. Je me dis qu'on monte en compétence au secrétariat, donc tu as du temps un peu plus libre. Tu as déjà 2 adjointes qui font du travail. Est-ce que le suivi des appartements c'est un travail récurrent et de longue haleine. Tu fais venir un diagnostiqueur, tu as un état des lieux, tu fais les travaux, tu fais revenir le diagnostiqueur. Après y'a d'autre sujet qu'elle faisait, je ne suis pas au courant de tout, je me dis que vu que l'on travaille mieux maintenant à la mairie, est ce vraiment pertinent de mettre 3 adjoints et du coup une dépense continuelle ou pas ?

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Elle s'occupait aussi des gîtes, du marché, des fleurs. C'était vraiment du travail de la présence qu'elle faisait. Je ne comprends pas qui est des gens qui aient pu penser qu'elle n'a pas été efficace. J'ai fait pas mal de choses avec elle, comme l'adressage, qu'on n'a pas fini.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : En tout cas c'est le ressenti qu'elle avait je pense et c'est ce qu'elle a entendu. Je ne sais pas qui est le mieux placé pour le dire et sûrement pas moi. Les fleurs c'est pareil, c'est 4 mois dans l'année.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Les fleurs, c'est les commander et c'est au gars de les planter.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Je te file un coup de main, on s'en occupe, ce n'est pas un problème. Après les gars les planteront.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Honnêtement pour moi, et ce n'est que mon avis, si on est sur le remplacement pur et dur du poste, en sachant qu'on est délesté de pas mal de missions par rapport au secrétariat de mairie, est-ce que c'est vraiment pertinent poste pour poste ou pas ?



ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 004-210402400-20230314-2023_03-AU

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Qui va se partager ce portefeuille, tout ce travail à faire, même si on a une secrétaire qui est plus présente et plus réactive, mais on est plusieurs au conseil et c'est qu'en même pas normal que ce soit toujours les mêmes qui vont un fois de plus aller au charbon.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Je remarque aussi que l'on va voter pour la place de 2<sup>ème</sup> adjoint mais les missions seront définies plus tard. Qui va s'occuper des missions de quoi, qui le sait maintenant ?

*Monsieur Le Maire* : C'est ce que je disais tout à l'heure, les commissions officielles, la personne qui prendra le poste d'adjoint ira à la commission culture et patrimoine, moi je me collerais au PLU comme je le fais depuis 2 ans et demi. Malgré que je n'étais pas à la commission, c'est moi qui y allais.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : C'est juste la question que je pose sur la pertinence

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : C'est vrai que les commissions demandent juste une présence physique mais tout le reste c'est du travail qui demande beaucoup d'heure.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Je pose la question est-ce que c'est pertinence qu'on change poste pour poste ou est-ce qu'on se répartit les tâches et qu'on économise une partie du budget et tout le monde en prend un petit peu. Si c'est pour que tu te reprennes tout derrière, j'avoue que ce côté-là, de ne pas voter un 2<sup>ème</sup> adjoint, ce n'est pas bien. Si c'est juste pour se dédouaner en disant un qui part, l'autre qui vient, pourquoi pas mais je ne sais pas si le jeu en vaut la chandelle.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Si on élit quelqu'un qui est efficace et qui s'investit, c'est très bien, y'a aucun souci. Je constate qu'on était 3 jusqu'à présent et que j'ai l'impression qu'on avance pas beaucoup.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Le problème c'est que si y'a le boulot, il le faut sinon, non.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : C'est ça en fait qui me gêne, ce n'est pas de remplacer Monique.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : C'est ça le problème c'est qu'il y a une masse de travail et que c'est toujours les mêmes qui s'y colle.

*Monsieur Le Maire* : Dans la réflexion, on peut aller plus loin.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : C'est à Laurent de juger.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Je donne mon avis, je pose le débat.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Quand Laurent n'était pas bien et qu'il ne venait pas trop en mairie, j'étais toute seule. On était 3, j'étais seule. Si on décide de mettre quelqu'un et que les personnes qui se présentes sont efficaces, c'est sans aucun souci, y'a pas de problème. C'est pas le renouvellement du poste mais je me dis à quoi ça sert 3 adjoints.

*Monsieur Le Maire* : Quand on parle du fleurissement, on peut avoir une réflexion un peu plus aboutie, c'est-à-dire de planter les fleurs en fonction de l'exposition. Des plantes plus pérennes qui



demandent moins d'entretien. C'est une réflexion qui peut être faite hors saison pour préparer la saison.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Ce n'est pas ça qui t'occupe toute la journée

*Monsieur Le Maire* : C'est du boulot d'aller voir la nature du sol, l'exposition. C'est un sujet où tu peux y passer une réflexion de 5 minutes ou plusieurs jours. De savoir où tu mets une valériane, une rose trémière, un rosier, une tulipe.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Quand tu fleuris l'été comme ça, ce n'est pas des fleurs à l'année.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Ça reste des sujets du quotidien. J'aimerais qu'on profite de cette occasion pour aborder des sujets de fonds. Alors les fleurs, il faut le faire mais y'a des gros sujets comme les 32 appartements. J'aimerais que si on élit un 2<sup>ème</sup> adjoint, qu'on attaque de vrais sujets

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Le problème c'est que si y'a le boulot, il le faut.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Du boulot, il y en a. Je ne pense pas que les fleurs soient le sujet principal. Ça prend du temps, Monique ça lui plaisait, elle voulait le faire. Elle n'aurait pas été adjointe qu'elle l'aurait fait aussi.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Les employés peuvent très bien le faire.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : De planter les fleurs, ce n'est pas le rôle de Monique ni de quelque élu que ce soit ou alors tout le monde s'y met. Monique c'est plus une passion.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Parce qu'elle aimait s'investir.

*Monsieur Le Maire* : Y'aura une réflexion à avoir sur le marché. Tout le monde est à peu près d'accord pour essayer de le continuer. Il va falloir travailler sur une redynamisation du marché. Essayer de trouver des thèmes et ça ne se fait pas en claquant des doigts. Il faut se poser la question de savoir en fonction de la saison ce que l'on peut faire d'un peu typique, qui on va aller chercher comme commerçant.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Le marché c'est le dimanche matin, on ne peut pas le bouger

*Monsieur Le Maire* : Le jour je pense qu'il est bon. On a tourné entre 4 et 6 commerçants. Il faudrait arriver à un peu plus et essayer de faire venir des clients. C'est bien beau d'avoir des marchands mais si on n'a pas de clients.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : L'un ne va pas sans l'autre, c'est ça le problème.

*Monsieur Le Maire* : Y'a l'adressage à finir.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Y'a un gros problème sur l'adressage au niveau du prestataire.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 004-210402400-20230314-2023_03-AU

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Y'a beaucoup d'erreur.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : J'ai regardé avec la secrétaire pour savoir où on en était ; on est allée sur la base de données, tout le travail que vous avez communiqué à la poste, il est inexistant sur la base de données. Y'a des maisons qui ont 5 numéros. Demain y'a Thierry qui vient, ceux qui veulent venir, y'aura d'autre réunion, et on fait un point avec la secrétaire pour voir où on en est au niveau du logiciel. Il faut que l'on reprenne tout le travail qui a été fait pour le recalquer à l'écran.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Le sujet de l'adressage doit avancer. Si on pas d'adressage, on n'a pas la fibre, les gens qui veulent les nouveaux abonnements ne peuvent pas l'avoir.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Elle n'est pas branchée de toute façon

*Sébastien ROUX, conseiller municipal* : Parce ce qu'on n'a pas l'adressage.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Non elle n'est pas connectée, ce sera au mois de Juin.

*Monsieur Le Maire* : Ça c'est un dossier prioritaire.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : On est en retard là-dessus.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Sur le terrain même, il faut savoir qu'on a eu du mal de définir les entrées, les accès au niveau des Framboisiers. On avait beaucoup de choses à revoir sur le terrain.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Là-haut c'est compliqué, les gens sont à cheval.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Ce n'est pas qu'ils sont à cheval, c'est qu'il y a des entrées sur deux voies. Pour certaines, on n'a jamais réussi à se départager ; Monsieur CLAVEL non plus qui est venu avec nous d'ailleurs.

*Monsieur Le Maire* : Le prestataire de la poste était censé nous aider.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Le fait est qu'il faut le finir. Le travail a été énormément dégrossi mais pour le finaliser, il y a encore du boulot et pour les questions qui restent en suspens c'est toi qui est le mieux placé.

*Monsieur Le Maire* : A un moment donné il va falloir trancher même si on n'est pas bon à 100%, on sera toujours à temps de rectifier.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Il faut que 100% du logiciel soit renseigné pour pouvoir le faire partir.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : On pensait qu'il avait mis à jour, à Pied de roche y'a une maison qui a 5 numéros.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : De mon côté on est tous numérotés.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
004-210402400-20230314-2023_03-AU

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Ça va changer puisque c'est aux métriques. Ça inclut un point GPS pour que les secours sachent exactement où aller. C'est l'objectif de l'adressage pour tous, les livreurs, la fibre...

*Monsieur Le Maire* : Même pour les touristes. Je vois par exemple le gîte de la ressource, les gens suivent le GPS mais comme on n'a pas d'adressage, ils se perdent et finissent dans le village.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Quand l'adressage sera bouclé, avant le mois de Juin, il reste 3 ans de mandat. Il faudrait monter le dossier pour les Mélèzes, on a dit aux gens que l'on s'engageait. Il faudrait qu'on se réveille un peu.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : On en est toujours au même point pour les Mélèzes ?

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Je pense qu'il faut raser et faire un projet de primo action pour les gens qui habitent à l'année et pas que ce soit des résidences secondaires et après, éventuellement, un habitat partagé en primo accession.

*Monsieur Le Maire* : C'est de l'habitat relativement dense, des maisons avec des murs mitoyens et des pièces relativement commune dont une salle de jeu, une cave, etc...  
Il y a des aides. Les montants des subventions je ne les connais pas mais je sais que la commune de Trigance avait monté un projet dans ce sens-là.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Tu fais un local technique commun, une buanderie commune.

*Monsieur Le Maire* : Pour cela, il y a des subventions. On a encore, je crois, huit ans de crédit sur ce bâtiment.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Maintenant on l'a donc je pense que ça on peut l'oublier. Est-ce qu'en faisant un projet on arrive au moins à payer le désamiantage, parce que ça on n'a pas le choix, la démolition et la mise à plat et amener tout ce qui est urbanisme.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : La viabilité

*Monsieur Le Maire* : La viabilité, globalement, elle est à proximité.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Même si cela nous coûte un peu de l'argent, j'imagine quand ils ont fait Pied de Roche, je ne sais pas si à l'époque cela a été rentable, tu fais quelque chose pour la commune, tu peux amener des habitants. C'est quand même intéressant.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Avec des loyers modérés malgré tout sur la commune.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Après à voir si on fait quelque chose en locatif ou si les gens achètent sur plan et qu'ils construisent. Toutes les possibilités sont ouvertes. Tout le monde dit que c'est moche. Y'aurait un potentiel, on pourrait dire on se lance, on fait des salles de sports pour les enfants, des salles pour les associations, des bureaux, des appartements mais cela coûte plus cher que de tout raser.

*Monsieur Le Maire* : Cela serait bien que l'on aboutisse là-dessus.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 004-210402400-20230314-2023_03-AU

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Tu gagnes en terrain constructible aussi.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : C'est là-dessus que je dis s'il faut un 2<sup>ème</sup> adjoint, c'est pour qu'on porte des projets. Si c'est juste pour ouvrir un gîte un samedi, je ne dis pas que ce n'est pas du travail.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Y'a une employée qui est là pour cela. On a mis les boîtes à clés, ce n'était pas le rôle de Monique non plus. Combien de fois je le lui ai dit « Tu ne le fais pas, ce n'est pas ton boulot »

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Si on arrive à faire gagnant/gagnant c'est mieux que de faire un 2<sup>ème</sup> adjoint juste pour un 2<sup>ème</sup> adjoint.

*Monsieur Le Maire* : Comme je le disais tout à l'heure, y'a du boulot pour ceux qui veulent s'investir. Si j'avais, là je pense que cela va aller nettement mieux, à m'occuper de trucs dérisoires, c'est du temps que je ne passais pas à aller à la communauté de communes ou à certaines commissions. Mon rôle ça serait plus d'aller en commission à l'interco où l'on apprend.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Pas caler le conseil municipal sur une autre réunion.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Pas caler le conseil municipal sur une autre réunion ça c'est bien ; J'avais une commission ce soir, 3 fois que je ne peux pas y aller. La commission est arrivée avant que je reçoive le conseil municipal. Après si on s'en fou des commissions, moi je n'y vais pas ce n'est pas grave.

*Monsieur Le Maire* : Ce n'est pas ça, il faudra y veiller. Après ce n'est pas évident parce que des réunions de commission il y en a toutes les semaines. Y'a le SIVU, y'a le SDE, les communes forestières...

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Le SDE ce n'est jamais le soir, c'est toujours en journée.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Le SIVU on y va.

*Monsieur Le Maire* : Après cette année, on va s'occuper des récupérations de concessions. Ça fait un moment qu'on en parle.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Mais là c'est pareil, c'est Christine. C'est son métier de base.

*Monsieur Le Maire* : Il va falloir l'accompagner

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : L'accompagner ! Qui autour de cette table connaît les concessions du cimetière à part monsieur le Maire ? Tu les connais mieux que nous.

*Monsieur Le Maire* : Je les connais avec le plan.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Tu les connais mieux que nous donc c'est toi qui vas t'y coller

*Monsieur Le Maire* : En plus ça ne me déplaît pas. C'est un projet qui devra aboutir.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
004-210402400-20230314-2023_03-AU

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Je ne sais pas qui se présente mais en tout cas s'il faut voter pour quelqu'un qui veut s'investir, oui, mais si c'est pour le plaisir d'avoir 3 adjoints.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Moi je veux bien me présenter mais après il est certain que je n'aurais pas autant de disponibilité qu'avait Monique. D'abord parce que je travaille, je veux bien m'investir. Je ne serais pas libre ni pour les marchés l'été les dimanches, je ne serais pas autant libre pour les gîtes. Je demanderais le concours des employés municipaux pour tout ce qui est fleurs. J'ai des connaissances limitées pour tout ce qui est urbanisme. Je ne serais jamais capable de monter un dossier pour des subventions ou autre. A chacun son truc, ce n'est pas inné.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Je veux bien me présenter mais par contre, comme je l'ai dit tout à l'heure, s'il y a des sujets de fond que l'on veut faire avancer. Si c'est pour avoir le titre, ça ne me sert pas à grand-chose. Je veux bien m'investir. On enlève Monique, on met Thierry ça ne m'intéresse pas. On met Sophie, je pense que ça serait pertinent que tu remplaces Monique mais est-ce que ça justifie un poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, sachant que, je ne vais pas le dire, je n'ai rien contre toi. Qui prend quoi ? Est-ce qu'on refonde les commissions ? Est-ce que cela se fait par compétence ?

*Monsieur Le Maire* : Les commissions communales n'ont rien d'officielle, chacun s'investit en fonction de son temps, de ses compétences et de ses passions. Il y a les commissions officielles ou là c'est nominatif. C'est la personne désignée qui est censée représenter la commune.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Quand on s'absente, il faut qu'on se tienne au courant parce qu'on ne peut pas se permettre d'être tous absent. Parce que si Laurent et moi ne sommes pas là, il faut compter sur les gens.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Il faut de la disponibilité, bien sûr.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : C'est prendre le relais en cas d'impossibilité. Y'a les dossiers courants mais il y a aussi la responsabilité

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Si y'a le boulot, il faut le faire. Si on a besoin de quelqu'un, il faut mettre quelqu'un.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Besoin de quelqu'un ? on a besoin de quelqu'un mais ce qui me gêne ce n'est pas le renouvellement du poste de deuxième adjoint, c'est le fait qu'on soit 3.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Ça fait déjà 3 conseillers qu'on perd.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Quand tu veux dire 3, c'est 3 personnes réellement actives.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : 3 adjoints et je trouve que sur les 3 adjoints, cela ne sert à rien d'être 3.

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : D'accord. Est-ce que cela veut dire qu'il y a un jeu des chaises musicales. Qu'Anaïs prend le poste de second adjoint.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Non ce n'est pas une question d'ordre, c'est une question de disponibilité et d'investissement.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
004-210402400-20230314-2023_03-AU

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Pour être clair, c'est 3 adjoints, mais 3 adjoints qui bossent. Cela ne sert à rien de faire 3 adjoints si y'en a qui ne bosse pas. Je pense que c'est ça la réflexion.

*Monsieur Le Maire* : Ça c'est pour tous les postes qu'on soit maire, adjoint ou conseiller municipal, on peut passer 5 mn par jour, 1 h par jour ou 8h par jour et on ne fera pas tout.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Ça y'a toujours à faire.

*Monsieur Le Maire* : Il faut aller chercher les informations. Il faut les recouper, c'est du boulot. Il faut motiver les projets que l'on peut avoir. Cela demande du temps. Je pense qu'il y a du boulot pour tout ce qui veulent s'investir.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Du travail y'en a, ce n'est pas un secret.

*Monsieur Le Maire* : Cette semaine j'ai eu entre 1 et 2 réunions tous les jours.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Après il faut que chacun s'investisse à son niveau. C'est normal que toi tu t'investisses un peu plus sur la commune que moi ou les adjoints.

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Les adjoints peuvent se partager le travail.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : C'est rare que dans une mairie les 11 travaillent 8h par jour pour la mairie.

*Monsieur Le Maire* : Je suis passé un peu par tous les postes, 3 mandats comme conseiller municipal, 1 mandat à la CCHVVA, 1 mandat comme président du SIVUH. On travaille autant qu'on veut. Des fois on me demande combien il faut passer de temps à la mairie. On passe ce qu'on veut, cela dépend du résultat que l'on veut obtenir.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : On a été élu pour faire des choses. On est à mi-mandat, on a épongé l'arriéré de l'ancien conseil, ce serait peut-être le moment d'envoyer des nouveaux trucs.

*Monsieur Le Maire* : On a assuré quasiment tout ce qui été programmé lors de la campagne électorale et d'autre que l'on a relancé comme la dépollution de la décharge, la protection des captages, la cabane de Sainte-Anne.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Tu ne vas pas nous faire la liste exhaustive des trucs, c'est l'idée que je veux que tout le monde comprenne.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : La cabane Sainte-Anne c'est très bien mais pour le commun des habitants, la cabane de Sainte-Anne ce n'est pas important même si c'est important. Il faut faire des choses pour les gens.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Il va falloir que l'on parle du budget, cela ne va pas tarder.

*Monsieur Le Maire* : Il va falloir organiser une réunion de travail.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Sur cette réunion de travail, il va falloir que l'on écrive des lignes comptables sur ce que l'on peut faire. Il faut budgétiser les projets.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/03/2023
004-210402400-20230314-2023_03-AU

*Monsieur Le Maire* : Il faut aussi aller chercher le maximum de subventions. On a commencé à y réfléchir par rapport aux calades, à la barrière du pont de Juan.

Je crois que tout le monde s'est exprimé. Je propose que l'on passe au vote du poste du 2<sup>ème</sup> adjoint.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : On va voter si on reconduit le poste ou pas. Si on le maintient, ensuite on vote pour les personnes qui se présentent.

*Monsieur Le Maire* : Entièrement.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Est-ce qu'on reconduit poste pour poste ou est-ce qu'on reconduit et après on verra ce qu'on fait.

*Monsieur Le Maire* : A l'ordre du jour, y'a pas le remplacement des commissions. Cela sera fait dans la réunion suivante en attendant que l'élection d'adjoint soit validée par la préfecture. On redéfinira ensuite les commissions, principalement celle de la communauté des communes car c'est celle-là qui sont nominatives.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : A la communauté des communes, pour l'influence qu'on a, c'est bien d'être présent et de savoir ce qui se passe mais ce n'est pas ça qui te prends du temps sur l'année.

*Monsieur Le Maire* : La dernière réunion à Colmars sur l'urbanisme et la revitalisation des centres anciens. Il fallait mieux y être parce que le périmètre qui définit la zone prioritaire, ce n'est pas la communauté de communes qui va le faire ou alors ils vont faire un truc tout riquiqui histoire de faire des économies. C'est des réunions auxquelles il faut assister. Du temps on peut en passer autant qu'on veut.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Tu y vas mais ils ont déjà tout établi et après tu donnes ton avis, tu discutes mais tu ne fais pas les 15 réunions qui ont précédé la commission.

*Monsieur Le Maire* : Les lignes on peut les faire bouger. Par exemple sur la dépollution de la décharge, on était présent à St André au tout début du mandat, lors du lancement de l'appel d'offres. On était parti sur quelque chose de plus modeste mais en argumentant qu'en reculant plus le front de poubelle et en dépolluant, on a plus de subvention.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Je suis d'accord, tu as argumenté mais c'est la comcom qui a fait le dossier, ce n'est pas toi. Notre rôle est de faire en sorte que cela se passe bien, si possible que ce soit bénéfique pour la commune, mais ce n'est pas la mairie qui a monté le dossier.

*Monsieur Le Maire* : Si on n'avait pas été à St André ce jour-là, on aurait pas eu de tri et on n'aurait pas eu 80% de subvention. Il faut être présent avec de l'argumentaire, cela ne s'invente pas, il faut travailler sur les dossiers.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : C'est toi qui l'a porté parce que tu connaissais bien le dossier.

*Monsieur Le Maire* : On était 2 puisque Sophie est au PNR.  
On passe au vote



## REEMPLACEMENT DU POSTE DE 2ème ADJOINT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que madame Monique ROUX, élue 2ème adjointe le 03 juillet 2020 a déposé sa démission auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence. Conformément à l'article L2122-15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Le Préfet a accepté cette démission en date du 24 janvier 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-14 du CGCT, lorsque l'élection des adjoints est annulée ou que, pour toute autre cause, les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil municipal doit être convoqué pour procéder au remplacement des adjoints dans la quinzaine de la vacance définitive.

S'agissant de l'ordre des adjoints nouvellement désignés, il revient au conseil municipal, s'il le souhaite, de délibérer préalablement à l'élection des nouveaux adjoints pour décider que les nouveaux élus occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qu'ils remplacent.  
Faute d'une telle délibération, les adjoints prendront position en fin de tableau, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

Rien ne s'oppose à ce que le conseil municipal décide de supprimer ces postes, comme le lui permet l'article L.2122-2 du CGCT aux termes duquel le conseil détermine librement le nombre des adjoints.

Le nouvel adjoint sera élu au scrutin secret à la majorité absolue conformément à l'article L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DÉCIDE** de replacer le poste de 2ème adjoint et que l'adjoint occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau.

### **VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

Laurent ROUX	Stéphanie BLANC	Anaïs ROHR*	Christian BARBERIS	Sophie VIAL	Florian UGHI*	Thierry REGA	Sébastien ROUX
P	C	P	P	P	C	C	A

Merci pour ce moment de démocratie où tout le monde s'est exprimé.

*Thierry REGA, conseiller municipal :* Cela fait 3 ans que nous sommes là, on peut se parler franchement.

*Monsieur Le Maire :* Ordre du jour suivant, c'est l'élection de l'adjoint à bulletin secret. Tout est prêt, l'urne, les bulletins et le stylo.

Pour respecter le protocole, y-a-t-il des candidats ?



*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Les autres ils n'ont rien dit, ils ont pas laissé de procuration ?

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Ils n'ont rien dit.

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Je suis intéressé s'il y a des projets. Si c'est juste pour remplacer ne votez pas pour moi.

*Monsieur Le Maire* : Y'a pas besoin de mettre l'urne à zéro. Elle est au fond de la pièce pour respecter la confidentialité du vote.  
Y-a-t-il des candidats ?

*Sophie VIAL, conseillère municipale* : Je me présente

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Je me présente

*Monsieur Le Maire* : A tour de rôle, on va aller voter.

## **ÉLECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT SUITE À UNE DÉMISSION**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020/04/02 du 03 juillet 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2020/04/03 du 03 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2020/08 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 24 janvier 2023,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>-ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,



ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PROCÈDE** à la désignation du 2ème adjoint au maire au scrutin secret :

Sont candidats : Madame Sophie VIAL

Monsieur Thierry REGA

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 8

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) :0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– Madame Sophie VIAL : 4 voix (*4 voix*)

– Monsieur Thierry REGA : 4 voix (*4 voix*)

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 2<sup>-ème</sup> tour du scrutin.

**2<sup>e</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 8

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) :0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– Madame Sophie VIAL : 4 voix (*4 voix*)

– Monsieur Thierry REGA : 4 voix (*4 voix*)

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour du scrutin.

**3<sup>e</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 8

Ont obtenu :

– Madame Sophie VIAL : 4 voix (*4 voix*)





ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
**MAIRIE DE VILLARS-COLMARS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Monsieur Thierry REGA : 4 voix (4 voix)

Madame Sophie VIAL et Monsieur Thierry REGA ayant obtenu chacun 4 voix (4 voix), Mme Sophie VIAL étant la plus âgée des candidats, a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjointe et a été immédiatement installée.

*Stéphanie BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe* : Félicitation.

*Monsieur Le Maire* : J'espère que l'on continuera à tous travailler dans le bon sens

*Christian BARBERIS, conseiller municipal* : Quand même

*Thierry REGA, conseiller municipal* : Il n'y a pas d'animosité. Vous avez tous bien compris ma démarche.

*Monsieur Le Maire* : L'ordre du jour est clos, la séance est levée. 19h02

Le Maire,



Laurent ROUX

La secrétaire de Séance,

Stéphanie BLANC

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 13 mars 2023.

**VOTE :**

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)

Laurent ROUX	Stéphanie BLANC	Anaïs ROHR	Christian BARBERIS	Sophie VIAL	Florian UGHI	Thierry REGA	Sébastien ROUX
P	P	P	P	P		P	